



DANSE AVEC TON CROUS

À l'initiative du CROUS de Poitiers
Reclutement et inscription sur le site Internet
des CROUS et des CNOUS et dans les services
culturels des CROUS

date de clôture des inscriptions
le 16 janvier 2009
FINALE LE 14 MAI 2009 A POITIERS
www.crous.fr



ADRESSEZ VOS DOSSIERS À L'ATTENTION DU SERVICE CULTUREL

CROUS PARTICIPANTS :

CROUS de BORDEAUX

18, rue du Hamel
33033 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 33 92 00
www.crous-bordeaux.fr

CROUS de CAEN

23, avenue de Bruxelles
BP 5153 - 14070 Caen Cedex 5
Tél. : 02 31 56 63 00
www.unicaen.fr/crous

CROUS de CLERMONT-FERRAND

25, rue Etienne Dolet
63037 Clermont-Ferrand
Cedex 1
Tél. : 04 73 34 44 00
www.crous-clermont.fr

CROUS de CORSE

22, avenue Jean Nicoli
BP 55 - 20250 Corte
Tél. : 04 95 45 30 00
www.crous-corse.fr

CROUS de DIJON

3, rue du Docteur Maret
BP 450 - 21012 Dijon Cedex
Tél. : 03 80 40 40 40
www.crous-dijon.fr

CROUS de GRENOBLE

5, rue d'Arsonval
BP 187 - 38019 Grenoble Cedex
Tél. : 08 10 06 40 69
www.crous-grenoble.fr

CROUS de LILLE

74, rue de Cambrai
59043 Lille Cedex
Tél. : 03 20 88 66 00
www.crous-lille.fr

CROUS de LYON - SAINT-ÉTIENNE

59, rue de la Madeleine
69365 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 72 80 17 70
www.crous-lyon.fr

CROUS de MONTPELLIER

2, rue Monteil - BP 5053
34033 Montpellier Cedex 1
Tél. : 04 67 41 50 00
www.crous-montpellier.fr

CROUS de NANCY-METZ

75, rue de Laxou
54042 Nancy Cedex
Tél. : 03 83 91 88 00
www.crous-nancy-metz.fr

CROUS de NANTES

2, boulevard Guy Moller
BP 52213
44322 Nantes Cedex 3
Tél. : 02 40 37 13 13
www.crous-nantes.fr

CROUS de NICE

18, avenue des Fleurs
06050 Nice Cedex 1
Tél. : 04 92 15 50 50
www.crous-nice.fr

CROUS d'ORLÉANS-TOURS

17, avenue Dauphine
45072 Orléans Cedex 2
Tél. : 02 38 22 61 61
www.crous-orleans-tours.fr

CROUS de REIMS

34, boulevard Henry Vasnier
BP 2751 - 51063 Reims Cedex
Tél. : 03 26 50 59 00
www.crous-reims.fr

CROUS de RENNES

7, place Hoche - CS 26428
35064 Rennes Cedex
Tél. : 02 99 84 31 31
www.crous-rennes.fr

CROUS de ROUEN

3, rue d'Herbouville
76042 Rouen Cedex 1
Tél. : 02 32 08 50 00
www.crous-rouen.fr

CROUS de STRASBOURG

1, quai du Maire Ditrich
BP 50168
67004 Strasbourg Cedex
Tél. : 03 88 21 28 00
www.crous-strasbourg.fr

CROUS de TOULOUSE

58, rue du Taur
BP 7096
31070 Toulouse Cedex 7
Tél. : 05 61 12 54 00
www.crous-toulouse.fr

CROUS de VERSAILLES

145 bis, boulevard de la Reine
78005 Versailles Cedex
Tél. : 01 39 24 52 00
www.crous-versailles.fr

SOUS L'ÉGIDE DU CNOUS

69, quai d'Orsay - 75340 Paris Cedex 07 - Tél. : 01 44 18 53 00 - www.cnous.fr

A L'INITIATIVE DU
CROUS DE POITIERS
15, rue Guillaume VII Le Troubadour
BP 629 - 86022 Poitiers
Tél. : 05 49 60 88 00
www.crous-poitiers.fr

REGLEMENT

Article 1 :

Sous l'égide du Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires, le CROUS de Poitiers organise en 2009 un tremplin de danse étudiant intitulé "**danse avec ton CROUS**". Un partenariat est institué avec la Communauté d'Agglomération de Poitiers, les universités de Poitiers et de la Rochelle, ainsi qu'avec les CROUS partenaires.

Article 2 :

Le concours est ouvert à tout type de danse.

Article 3 :

Peut concourir tout étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur. La prestation peut se faire en solo (1 étudiant) ou en groupes et compagnies. Les groupes et compagnies, ne pouvant excéder un nombre de 8 participants, devront être composés d'une majorité d'étudiants (au moins 5). Il est expressément interdit aux personnes directement associées à l'organisation, à la conduite et aux commanditaires du concours, de même qu'aux juges et aux membres de leur famille, de participer au concours.

Article 4 :

Chaque participant devra faire parvenir sa prestation d'une durée maximum de 15 minutes, sur DV ou DVD (format DVD de salon, DVD gravé) à l'adresse du CROUS de sa région avant le 16 janvier 2009 (date limite, le cachet de la poste faisant foi) ou directement au CROUS de Poitiers si le CROUS d'appartenance ne participe pas.

Pour participer au concours il faut envoyer un dossier complet d'inscription comprenant les documents suivants :

- **le formulaire d'inscription** (à télécharger sur le site du CNOUS et des CROUS partenaires et / ou à disposition dans les services culturels des CROUS partenaires) dûment complété et signé ;
- **la photocopie de la carte d'étudiant ;**
- **la lettre d'autorisation de publication des supports vidéo ;**
- **le formulaire de renonciation au droit à l'image ;**
- **un DV ou DVD** (format DVD de salon, DVD gravé) comprenant au maximum 3 chorégraphies d'une durée maximale de 15 minutes chacune, dont une seule pourra être retenue.

Tout dossier incomplet ne sera pas retenu (format non-conforme, délai non respecté...)

Les participants sont autorisés à concourir auprès d'un seul CROUS. Dans le cas contraire, leur inscription sera caduque.

Article 5 :

Dans chaque CROUS partenaire, un jury composé de personnalités locales et de professionnels de la danse effectuera une sélection des chorégraphies afin de décerner les prix régionaux. Les copies DV ou DVD des 2 meilleures chorégraphies de chaque CROUS seront présentées au jury national désigné par les organisateurs comprenant des personnalités reconnues pour leurs compétences en ce domaine. Ces copies devront parvenir au CROUS de Poitiers, avant le 20 Mars 2009.

Article 6 :

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 06 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement. Conformément à la Loi informatique et libertés, les participants disposent d'un droit d'accès de rectification et d'opposition à l'ensemble des données les concernant.

Article 7 :

Les CROUS se trouvant dans l'impossibilité d'organiser un concours régional en raison du nombre insuffisant de candidats enverront leurs vidéos (format DVD de salon, DVD gravé) au CROUS de Poitiers, avant le 25 Janvier 2009 dernier délai à l'adresse suivante : service culturel du CROUS, Maison des Étudiants, 101, avenue du recteur Pineau, 86000 Poitiers.

Article 8 :

Le Jury National constitué par le CNOUS sélectionnera les 10 meilleures prestations. **La finale aura lieu le jeudi 14 mai 2009 à Poitiers**, et réunira les 10 chorégraphies sélectionnées.

Les prix nationaux sont :

- **premier prix : 2 000.00 euros**
- **deuxième prix : 1 000.00 euros**
- **troisième prix : 500.00 euros**

Les frais d'hébergement seront pris en charge par le CROUS de Poitiers, les frais de déplacements seront pris en charge par le CNOUS. Les gagnants seront invités à la remise des prix des concours nationaux qui aura lieu en décembre 2009 à Paris.

Le comité d'organisation du concours se réserve toute latitude pour décerner des prix spéciaux afin de mettre en valeur une qualité particulière ou ne décerner aucun prix s'il juge la qualité des prestations insuffisante. Le lot quel qu'il soit ne pourra en aucune façon être réclamé sous une autre forme que la dotation écrite au présent règlement. Les gains ne sont ni cessibles, ni remboursables. Les organisateurs se réservent le droit de modifier la nature et la valeur des prix en cas de nécessité. Les danseurs sélectionnés seront personnellement informés à leur adresse personnelle et invités aux remises des prix. La présence des lauréats est fortement souhaitée.

Article 9 :

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, pertes, ou dommages causés à l'enregistrement donné. Le CNOUS et les CROUS ne sauront être rendus responsables des retards et des pertes d'envoi du fait des services postaux, des sociétés de livraison ou de leur disparition résultant d'un cas fortuit ou de force majeure ou du fait de tiers. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler cette manifestation pour toute raison indépendante de leur volonté.

Article 10 :

La participation à ce concours implique le plein accord des concurrents à l'acceptation du présent règlement et aux décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires. Le non respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature. Toutes contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement seront tranchées par les organisateurs dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'opération.

Article 11 :

Dans le cadre du concours les concurrents autorisent le réseau des Œuvres Universitaires et Scolaires à utiliser librement les maquettes qui lui auront été adressées pour la sélection, et qui seront exclusivement utilisées à des fins culturelles. Tout usage commercial est exclu. Ces maquettes pourront être publiées sur Internet (sites des CROUS et du CNOUS).

date de clôture des inscriptions **le 16 janvier 2009**